



29 avril 2025

CIRCULAIRE CTOI

2025-17

Madame/Monsieur,

INVITATION A LA 15^{ème} REUNION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION 14 - 17 JUILLET 2025

J'ai l'honneur de vous adresser la présente invitation à participer à la prochaine 15^{ème} réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA15).

La réunion se tiendra à Zanzibar, en Tanzanie, au [Golden Tulip Zanzibar Airport Hotel & Spa](#), qui se situe près de l'aéroport international Abeid Amani Karume.

La réunion se tiendra sous forme hybride.

La réunion permettra une participation physique et une participation par vidéo-conférence.

Veuillez noter que le nombre de personnes pouvant participer en présentiel doit encore être déterminé et dépendra de la taille du site. Vous serez tenu informé de toute restriction dès que possible.

Fonds de Participation aux Réunions (pour les Membres de Parties contractantes en développement uniquement)

La participation d'un représentant de Parties contractantes en développement de la CTOI peut être prise en charge par le Fonds de Participation aux Réunions (FPR). Les candidatures pour le FPR doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI (iotc-secretariat@fao.org) 60 jours, au plus tard, avant le début de la réunion (c'est-à-dire le 15 mai 2025).
REMARQUE : cette date limite de 60 jours sera strictement respectée.

Les candidatures doivent inclure :

- i) une lettre de nomination officielle ;
- ii) les coordonnées du candidat (avec une copie de son passeport).

Le règlement intérieur pour l'administration du FPR ainsi que les directives pour la candidature pour le FPR figurent à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI (cliquer [ici](#)). Veuillez noter que le Règlement intérieur de la CTOI (2023) ne prévoit pas de disposition visant à ce que le Secrétariat de la CTOI prenne en considération des candidatures présentées en retard.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2023), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part aux réunions. Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (extrait de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2023) est disponible [ici](#).

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

L'Article III.1 du Règlement intérieur de la CTOI stipule ce qui suit : « Cette Lettre de créance doit être conforme au modèle fourni en Appendice I. » Veuillez consulter également la [Circulaire CTOI 2021-49](#) relative au contenu des lettres de créances.

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Les lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à l'adresse iotc-secretariat@fao.org. Seules les personnes accréditées recevront un lien Zoom permettant de rejoindre les réunions.

Experts invités et observateurs

Les observateurs de la CTOI et les experts invités sont également invités à soumettre une lettre de créances similaire. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

Calendrier des dates importantes pour le CTCA15

Dates	CTCA15	Qui	Remarques
15 mai 2025	Date limite de réception des candidatures pour le Fonds de Participation aux Réunions	CP éligibles	60 jours avant la réunion
14 juin 2025	Publication de l'ordre du jour provisoire sur la page web du CTCA15	Secrétariat / Président	30 jours avant la réunion
29 juin	Date limite de réception des lettres de créances	Tous	15 jours avant la réunion
14 juillet	Ouverture de la réunion	Tous	

Informations complémentaires

Des informations sur la réunion, notamment l'ordre du jour et les autres documents de réunion, seront publiées sur la page de la réunion du CTCA15 du site web de la CTOI [\[cliquer ici\]](#).

Cordialement,

Quentin Hanich



Président du CTCA